HÉRALDIQUE MÉDIÉVALE DES ÉVÊQUES ET DES CARDINAUX FRANÇAIS

L'EXEMPLE DE QUARANTE-SIX DIOCÈSES DE LA FRANCE DU NORD ET DU CENTRE

PAR

ÉDOUARD BOUYÉ

maître es lettres

INTRODUCTION

Dans le renouvellement récent de l'héraldique, les clercs ont été laissés de côté. Cet abandon tient aux caractéristiques de l'héraldique et de la sigillographie, qui s'intéressent toujours plus aux laïques qu'aux ecclésiastiques; mais il faut y voir surtout l'effet du paradoxe qui entoure et retarde la naissance des armoiries cléricales. On est, en effet, en droit de se demander comment des emblèmes apparus sur les champs de bataille, puis utilisés pour reconnaître des familles ou des fiefs, purent être adoptés par les prélats, fauteurs de paix et interrupteurs de lignages.

SOURCES

Au XIII" siècle, les armoiries sont un véritable « fait de société » ; leur diffusion n'épargne aucune catégorie sociale, aucune contrée de la chrétienté, ni, surtout, aucun objet de la vie quotidienne. Celui qui entreprend un corpus héraldique ne saurait donc négliger aucune source. Les supports primitifs des armes épiscopales sont les monnaies et les enseignes. Si les premières sont bien connues et recensées, les secondes ont été victimes de leur fragilité matérielle, et on doit se contenter de ce qu'en disent les textes.

Mais ce sont ensuite les sceaux qui cristallisent l'héraldique et permettent sa diffusion dans l'ensemble de la société. Dans la constitution d'un corpus des armoiries des prélats français, ils prennent donc rapidement et massivement le relais des monnaies. L'essentiel des dépouillements a, en conséquence, porté sur les inventaires de sceaux, publiés, dactylographiés ou manuscrits. Les sceaux ras-

semblés ou dessinés pour Gaignières, pour la plupart inédits, ont complété la « couverture sigillographique » de la France.

Le même Gaignières avait aussi fait dessiner des monuments armoriés; si les relevés de tombeaux et de tombes sont publiés, les représentations de tapisseries et de vitraux sont, en revanche, inédits. Mais la France de Gaignières n'est pas disparue, et certaines églises sont encore de véritables musées héraldiques : clés de voûte, tombeaux, vitraux, tapisseries ou orfèvrerie portent encore, malgré les iconoclasmes et les vandalismes successifs, les armes des prélats qui les ont offerts. Les monographies et les Congrès archéologiques de France, sans compter la « visite héraldique » dans l'édifice lui-même, permettent d'intégrer au corpus ces données archéologiques.

Les livres (manuscrits et incunables) peints aux armes de leur possesseur fournissent une information héraldique qui a le mérite d'être en couleurs contrairement aux sceaux et aux monnaies. Les pontificaux et les missels ne sont pas les seuls à porter des armes épiscopales ou cardinalices; les bibliothèques des prélats sont aussi largement profanes.

PREMIÈRE PARTIE CORPUS

L'hétérogénéiré des sources impose d'adopter pour le corpus une fiche unique qui ne prenne en compte que les informations proprement héraldiques de la documentation. Ce parti donne au corpus sa cohérence, non sans ravaler numismatique, vexillologie, sigillographie et archéologie au rang de sciences auxiliaires de l'héraldique; cette dernière, à son tour, le leur rend bien, et permet identifications et datations.

Destiné principalement à offrir un instrument de travail et d'identification que des publications rares, erronées ou dispersées ne peuvent fournir, le corpus comprend les armoiries de cinq cent cinquante personnages.

Les évêques pris en compte ont siégé dans les provinces de Lyon, Sens, Rouen, Besançon, Reims et Bourges, même si la source les illustre comme titulaires d'un siège situé hors de ces provinces mais qu'ils ont occupé à un autre moment de leur carrière. Tournai et Cambrai sont pris en compte, à l'inverse de Lausanne et de Bâle. L'ensemble constitue donc une France du Nord et du Centre. Tous les cardinaux français ont été comptabilisés, qu'ils aient ou non été évêques auparavant. La période étudiée s'étend des débuts de l'héraldique jusqu'au concordat de Bologne.

Pour chaque personnage, la fiche comprend les champs suivants: prénom, nom, variante (surnom, variante orthographique, nom usuel d'un cardinal); parents, carrière (exclusivement la carrière épiscopale et cardinalice); source, localisation de la source; années (champ utilisé pour une fourchette de datation); écu (description héraldique); qualité (siège épiscopal occupé ou titre cardinalice porté à l'époque de la source décrite); bibliographie (sur le personnage ou la source, pourvu qu'il soit fait mention de l'armoirie); inventaire (mention abrégée de l'inventaire où la source a été repérée); publication (inventaire, monographie ou, éventuellement, renvoi aux planches du présent travail, reproduisant la source); localisation de l'armoirie dans la source; commentaire héraldique ou généalogique; forme de l'écu (indiquée si l'écu n'est pas scutiforme); ornements extérieurs, timbre, devise,

supports, autre source (occurrences secondaires des armes du personnage, qui viennent confirmer ou infirmer les informations de la vedette principale).

DEUXIÈME PARTIE SYNTHÈSE

CHAPITRE PREMIER

NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DES ARMOIRIES

Le retard de l'héraldique des prélats ne s'explique pas seulement par les origines militaires des armoiries. L'Église usait déjà d'une emblématique ancienne et stéréotypée (croix du Christ, clés de saint Pierre); la langue du blason, vernaculaire, lui était étrangère; les clercs, de surcroît, étaient exclus du système familial et féodal dont les armoiries étaient justement le code spécifique.

A la fin du XIII siècle, dans le nord du royaume, le déclin de la seigneurie ecclésiastique entraîne la nécessité d'une compensation. C'est ainsi que les titulaires de six diocèses vont devenir pairs de France. Sur leurs monnaies, puis sur leurs sceaux, apparaissent alors des figures assez simples où l'on peut reconnaître les ancêtres des armoiries des diocèses-pairies. Un peu plus tard, mais parallèlement, les armes familiales font une apparition hésitante (contre-sceau, simples meubles héraldiques: roses ou merlettes, par exemple, posées sur le champ du sceau ou comme motif ornemental). Il n'est pas rare de voir les clercs d'un rang inférieur précéder les prélats: dans le cours du XIII siècle, il se trouve des chanoines ou des archidiacres pour placer des armes sur leur sceau.

Le système s'installe presque partout entre 1320 et 1380 ; si le Nord, dans son ensemble, apparaît légèrement en avance sur le Sud, la plupart des évêques portent des armes et, à la fin du XIV° siècle, la majorité des diocèses (par imitation des pairies) possèdent des armoiries.

L'analogie entre armes de diocèse et armes de fief est établie dès le XIV siècle : on considère alors le siège épiscopal comme un fief que se transmettent ceux qui s'y succèdent. Mais, à la fin du siècle suivant, les armes diocésaines sont de moins en moins employées, au profit des armes familiales. Comme les laïques, les prélats utilisent des combinaisons d'armoiries leur permettant de favoriser leurs quartiers les plus prestigieux (quartiers aux fleurs de lis, armes de Navarre). De même que l'apparition des patronymes sur la légende de leurs sceaux, le procédé révèle de façon significative le développement de leur conscience familiale.

Toutefois, la relative désaffection à l'égard des armes diocésaines (qui identifiaient clairement le prélat comme tel grâce aux crosses, croix et lis) n'est rendue possible que par un plus net marquage ecclésiastique des armes familiales. En France, l'attribut spécifique des armes épiscopales est la crosse qui, de meuble, devient bientôt ornement extérieur et timbre ; celui des armes archiépiscopales, la croix ; celui des armes cardinalices, le chapeau. Plus on s'élève dans la hiérarchie, plus tôt et mieux les écus sont marqués : après 1400, tous les cardinaux timbrent d'un chapeau (apparu dans la décennie 1310), tandis qu'il se trouve encore des

évêques pour arborer un écu nu en 1450. La mitre est rare et presque exclusivement épiscopale : on ne la trouve, à la fin du XV^e siècle, qu'en Italie, en Bretagne et autour de Toulouse. Le chapeau vert apparaît en Espagne et en Italie du Sud au milieu du XV^e siècle ; quelques évêques méridionaux (ou d'origine espagnole ou italienne) en timbrent leur écu en France à la fin de la période.

Les supports héraldiques s'uniformisent : les anges éclipsent les autres supports, d'ailleurs banals, à la fin du xv' siècle. La langue vernaculaire disparaît bientôt des devises ; ces dernières sont par ailleurs toutes sacrées, à l'exclusion de quelques-unes, datant du début du xvi siècle, où pointent les préoccupations profanes de prélats particulièrement puissants et ambitieux.

L'héraldique ecclésiastique française, même si elle s'est calquée sur le modèle laïque, a donc su développer sa spécificité, à la différence de ce qui se passe alors dans l'Empire, ou de ce qui se passera plus tard en France où les insignes pontificaux et cardinalices seront mêlés à des ornements extérieurs et à des timbres profanes. Pour l'héraldique médiévale des prélats français, il semble donc plus juste de parler d'« inculturation » que de sécularisation.

CHAPITRE II

LE MODÈLE PONTIFICAL

La première occurrence certaine de l'héraldique papale est la fresque, peinte par Giotto, représentant Boniface VIII donnant sa bénédiction à l'occasion de l'Année sainte 1300. Les premiers cardinaux à mettre leurs armes sur leurs tombeaux, au XIII siècle, sont des gibelins et des théoriciens des thèses théocratiques. C'est à l'époque où celles-ci se dissolvent qu'apparaît l'héraldique papale et cardinalice. La papauté, qui s'est transportée en Avignon, se structure désormais à l'instar d'un État. Les programmes héraldiques des livrées cardinalices font en quelque sorte pendant à ceux qui représentent, avec leurs armes, le roi de France et ses pairs, ou l'empereur et ses électeurs. Pendant le Grand Schisme, les armes des cardinaux prennent une autre dimension : le marquage héraldique (systématique et presque obsessionnel) de leurs livrées, de leurs ornements liturgiques, de leurs présents (vitraux ou travée des églises) est plus qu'un outil de leur propre gloire ; il détermine l'obédience de l'objet, du lieu ou du personnage qui en bénéficie.

Si les papes ont été devancés par les cardinaux, ils ne tardent pas à rattraper leur retard emblématique, au point de devenir un modèle pour toute la Curie et, par suite de la proximité d'Avignon, pour l'Église de France. Le dépouillement des inventaires du trésor pontifical révèle l'héraldisation progressive de tous les objets d'usage profane, et bientôt liturgique. Les livrées cardinalices sont autant de réductions du palais pontifical; et la liturgie épiscopale est comme l'adaptation à la cathédrale de ce que les liturgistes de la chapelle pontificale ont décrit et tenu pour norme.

Les armoiries occupent une place de choix dans les funérailles du pape, puisqu'elles remplacent le corps du défunt, que la pratique de la neuvaine avait contraint d'éclipser. Cette « suremblématisation » apparue dans les funérailles pontificales se répand bientôt dans les pompes funèbres cardinalices et dès le milieu du XV siècle, elle est commune à toute l'Europe occidentale. Le rôle joué par la Curie dans cette vogue, comparé au retard emblématique des débuts, montre que l'Église a su faire usage des armoiries dans la liturgie.

CHAPITRE III

JUGEMENTS

Hérauts d'armes. – Au Moyen Age, l'héraldique ecclésiastique intéresse peu les spécialistes du blason. Les armoriaux dont ils accompagnent leurs traités n'indiquent que les armes des pairs ecclésiastiques. Ces armes, nées indépendamment les unes des autres, mettent dans l'embarras les hérauts qui veulent les représenter toutes ensemble ; c'est ainsi que les diocèses de Reims, de Châlons et de Laon possèdent des armoiries identiques : dans un programme héraldique, des variantes tentent donc de les distinguer, quoique les évêques de ces trois diocèses, sur leurs sceaux ou sur leurs tombeaux, portent le même écu diocésain.

Avant la seconde moitié du XV siècle, il n'existe pas au sein de l'Église, semble-t-il, de spécialiste du blason. Trois textes évoquent la question : le Llyfr Arfau de John Trevor (avec sa probable version latine, le Tractatus de armis de Johannes de Bado Aureo), quelques pages de Bernard de Rosier, archevêque de Toulouse, et le Traité des armes clericalles, que l'on peut dater de 1510. A côté d'observations judicieuses de la pratique héraldique du temps, ces traités débattent de questions purement théoriques : créations d'armoiries ecclésiastiques par les hérauts d'armes ; positions respectives de la crosse et de la mitre au-dessus de l'écu ; interdiction de porter les armes dans un écu scutiforme.

Antonstefano Cartari est le premier, en Italie au XVII° siècle, à donner de l'héraldique ecclésiastique une vue érudite. Gaignières, en France, le suit de près : mais, s'il a accumulé un immense matériau archéologique, il n'a pas esquissé de synthèse.

Moralistes. – La question de la publicité de l'aumône suscite le seul véritable débat héraldique dans l'Église. Prédicateurs et moralistes opposent aux orgueilleux (laïques et clercs) qui étalent leur munificence sur les clefs de voûte et les vitraux la veuve pauvre qui glisse sans ostentation sa piécette dans le tronc. Maître Eckhardt, Johann Tauler, Hans Vintler sont relayés, mais avec plus de violence, par Zwingli et Mélanchthon. La Réforme catholique, sur ce point, est partagée : Charles Borromée paraît isolé dans sa lutte contre l'héraldique tapageuse de donateurs généreux, mais point anonymes.

CONCLUSION

La diffusion de l'héraldique chez les clercs emprunte les degrés descendants de la hiérarchie ecclésiastique, non sans que l'impulsion première en ait été donnée par les échelons inférieurs (chanoines et archidiacres pour les évêques ; cardinaux pour le pape). La papauté, après 1300, fait des armoiries une arme dans le combat et la rivalité qui l'opposent aux souverains laïques. Mais l'héraldique se développe ensuite hors de ce contexte idéologique initial. En France, les prélats portent des armes dont le caractère ecclésiastique s'accentue au fil du temps : si le modèle est laïque, les modalités sont spécifiquement « clericalles ». Cette « inculturation » s'accompagne d'un silence presque total des clercs eux-mêmes, et de celui des hérauts d'armes : nulle condamnation, nulle norme, nulle interdiction. L'héraldique médiévale des évêques et des cardinaux français s'est donc développée sans aucun regard réflexif global, presque organiquement. Doué d'une vie propre, c'est un

réseau complexe de signes et de phénomènes que le comptage, les statistiques, l'étude des cas particuliers ou aberrants permettent de comprendre, sans qu'aucun artefact (discours ou norme) en vienne fausser l'examen expérimental. L'héraldique des évêques et des cardinaux français nous renseigne à leur insu, et c'est ce qui en fait le prix, sur leur place dans la société et le système familial médiévaux.

ANNEXES

Cartes, photographies, graphiques.

INDEX ET TABLE

Index des diocèses (permettant, par exemple, de suivre l'évolution de l'héraldique dans chaque diocèse); des noms (avec renvoi des variantes et des prénoms); des auteurs. – Table héraldique (pour permettre l'identification d'armoiries anonymes).